

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES
DE DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

**Commission d'Information auprès du
Centre d'Energie Atomique de VALDUC**

Présidée par M. Pierre REGNAULT de la MOTHE, sous préfet, directeur de cabinet du Préfet, la réunion s'est tenue le 20 janvier 2009 à 15h45 dans la salle Vaillant à la préfecture en présence de :

- M. Régis BAUDRILLART, directeur du CEA de Valduc,
- M. Yves JUGUET, adjoint au directeur du CEA de Valduc
- M. Richard DORMEVAL, assistant communication du CEA de Valduc,
- M. Alain BURILLE adjoint au maire de LERY,
- M. Bénigne COLSON, maire de FRENOIS,
- M. Marc TUPIN, maire d'ECHALOT,
- Mme Marie-Roberte VIVIER, adjointe au maire de LAMARGELLE,
- M. Eric FINOT, président de la SEIVA,
- Mme Catherine SAUT, de la SEIVA,
- M. Richard COURTOT, représentant l'UFC Que Choisir de Côte d'Or,
- Le Lieutenant-Colonel TELLIEZ, représentant le Colonel DEBARGE, commandant le groupement de gendarmerie de Côte d'Or,
- Le Capitaine Bruno BOLTZ, représentant le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Mme Isabelle GIRARD-FROSSARD, représentant la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales,
- M. Jean-Louis COPIN, directeur du SIRACEDPC,
- Mlle Tatiana BOYON, Bureau Planification et Affaires de Défense.

Ont également participé, en qualité de personnalités invitées :

- Le Commandant RIBETTE, responsable de la sécurité nucléaire du CSMV, base aérienne 102,

Membres excusés :

- M. Alain HOUPERT, sénateur,
- M. François PATRIAT, président du Conseil Régional,
- M. François SAUVADET, président du Conseil Général,
- M. Patrick LAFORET, président de la chambre de commerce et d'industrie de Dijon,
- M. Vincent LAVIER, représentant la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or,
- M. GARNIER maire de POISEUL LA GRANGE,
- M. Francis ROBITAILLE, représentant le CLAPEN 21,
- M. Jean-Patrick MASSON, représentant le comité de VALDUC,
- M. Hervé CHERIN, représentant le Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la Radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense.

M. REGNAULT de la MOTHE remercie les personnes qui ont répondu à son invitation.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2007 :

Le président demande s'il y a des observations sur le contenu du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2007.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Présentation et commentaires sur le rapport annuel de sûreté nucléaire :

M. JUGUET présente le rapport annuel de sûreté nucléaire de l'année 2007 relatif à la sécurité en matière nucléaire du Centre de Valduc.

Ce rapport a été construit autour de 6 domaines d'intérêts :

- le site de Valduc et les installations implantées,
- les dispositions prises en matière de sûreté et l'organisation mise en place pour exploiter en sécurité les installations,
- la radioprotection
- les événements significatifs déclarés à l'ASND
- les résultats des mesures sur l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur du site.
- la gestion des déchets produits par le Centre de Valduc.

Mme GIRARD-FROSSARD fait remarquer que ce rapport n'est pas paginé et qu'il comporte beaucoup d'abréviations qui ne figurent pas toutes dans le glossaire.

M. JUGUET prend bonne note de ces remarques.

Bilan des activités et projets du CEA :

Le président demande à M. BAUDRILLART, directeur du CEA, de présenter le bilan d'activité du centre.

Avant de débiter la présentation, ci-jointe, M. BAUDRILLART précise que la parution du livre blanc concernant la défense et la sécurité nationale aura un impact sur l'activité du centre tant au niveau quantitatif que qualitatif (diminution des forces armées et de l'armement).

Ensuite, M. BAUDRILLART évoque la gestion du patrimoine industriel qui vise à optimiser le plan de rénovation et de construction d'installations sur 10 ans pour adapter l'outil industriel et prendre en compte les normes de sûreté et de sécurité actuelles

La gestion du patrimoine concerne la pérennisation des installations de fabrication actuelles et la construction de nouvelles installations pour l'entreposage des déchets solides ainsi que pour le recyclage des matières nucléaires.

S'agissant des installations actuelles vieillissantes destinées aux études de criticité, une reconfiguration est nécessaire. Les américains étant intéressés par ces études, une décision sera présentée fin 2009 afin de savoir s'ils peuvent être associés à la démarche.

M. BAUDRILLART poursuit la présentation en évoquant les relations scientifiques avec l'université de Bourgogne (campus innovant), les manifestations scientifiques et les audits de certification (normes ISO 9001 et ISO 14001).

Exercice du 13 novembre 2008 :

M. BAUDRILLART revient sur l'exercice du 13 novembre 2008 en insistant sur le fait qu'il faut améliorer la diffusion des relevés radiologiques à la préfecture. M. COPIN déclare que lors de la pression médiatique pendant l'exercice, une information a été communiquée à la presse et non à la préfecture par le CEA. M. COPIN estime, par ailleurs, qu'il faut mener une réflexion sur la phase post-accidentelle afin de rassurer la population. Il annonce qu'il évoquera , lors du débriefing national du 10 février 2009, les difficultés de communication entre le centre opérationnel départemental et le poste de commandement opérationnel, les problèmes rencontrés par les gendarmes pour prévenir les maires et le délai pour obtenir la plume.

Événements significatifs et problème des ruches à ECHALOT :

M. BAUDRILLART dresse le bilan des évènements significatifs : 10 incidents niveau 0 de l'échelle INES.

M. BAUDRILLART revient sur le problème de l'apiculteur d' ECHALOT, dont les ruches sont situées à proximité du CEA de VALDUC et qui n'a pu en 2006 vendre son miel du fait de la présence d'un taux de plomb supérieur à la norme. Le CEA a engagé des recherches pour connaître l'origine du plomb, recherches qui n'ont à ce jour donné aucun résultat.

Le Président rappelle, suite à l'interrogation de M. FINOT, que la commission d'information est une commission administrative dont la mission est d'informer la population riveraine, via les élus et les associations, sur l'impact local des activités nucléaires.

Il insiste également sur l'obligation légale pour les communes situées dans le périmètre du plan particulier d'intervention de VALDUC et donc soumises à des risques technologiques de rédiger un plan communal de sauvegarde.

Aucune autre question n'étant formulée, le président lève la séance à 17h20.

Le président,

signé : Pierre REGNAULT de la MOTHE